

1 mars 2021

Réaction aux opportunités d'une Agence canadienne de l'eau

La mise sur pied d'une nouvelle Agence canadienne de l'eau fut une annonce par le gouvernement fédéral qui fut bienvenue en 2019. Ce document se veut une réponse aux opportunités qui se trouvent au cœur de l'établissement de l'Agence canadienne de l'eau en mettant l'accent, là où cela est pertinent, sur les besoins et les bienfaits pour le Nouveau-Brunswick et la région Atlantique.

Pourquoi nous avons besoin d'une Agence canadienne de l'eau :

- Plusieurs organismes et penseurs dans le domaine des politiques relatives aux eaux demandent la modernisation de la stratégie nationale sur l'eau depuis plus de 30 ans ; notre cadre directeur national actuel sur la gestion de l'eau, soit la Loi sur les ressources en eau du Canada, n'a pas été vraiment mise à jour depuis 1970.
- La législation actuelle qui fait état de comment la fédération gère l'eau ne tient pas compte d'un climat changeant et qui est maintenant le principal facteur qui détermine combien d'eau, quand il nous faut la gérer et pour un nombre croissant de besoins.
- Cette législation ne reconnaît pas les droits autochtones ancestraux inhérents et issus de traités, ainsi que les responsabilités des peuples autochtones qui ont fait de grands progrès durant les dernières années.
- Le Nouveau-Brunswick est une petite juridiction avec des ressources limitées (financières et humaines) pour aborder les impacts grandissants de l'eau et du climat, avec les inondations qui deviennent une préoccupation presque annuelle.
- Le bassin versant du fleuve St-Jean en particulier est un système transfrontalier complexe qui comprend deux provinces, deux pays et une nation autochtone.
- L'approche fragmentée de notre pays à travers les provinces et les territoires, bien que l'eau ne respecte aucune frontière politique, a causé d'importants défis de gestion entre les responsabilités en matière d'eau.
- Le gouvernement fédéral, tout en respectant les juridictions provinciales, territoriales et autochtones, peut jouer un rôle de leadership en faisant le pont pour franchir ces défis.

Priorités essentielles d'une Agence canadienne de l'eau

Le gouvernement doit jouer un rôle clé pour établir une vision nationale pour protéger, améliorer et restaurer nos ressources hydriques pour le bienfait de tous, pour toutes les générations. Les enjeux auxquels nous faisons face, plus particulièrement alors que les impacts des changements climatiques se manifestent de plus en plus en changements dans la qualité et la quantité d'eau à travers le pays, demandent un leadership fort avec des objectifs ambitieux. Ces objectifs doivent s'aligner avec et bâtir sur les objectifs actuels en matière de climat et de biodiversité, ainsi que la planification de l'action au niveau national.

Science et données

- En tant que base pour la prise de décision fondée sur les preuves quant à la gestion de l'eau, les données sont constamment recueillies mais peut-être pas utilisées à leur plein potentiel.
- L'ACE peut jouer un rôle de coordination dans la gestion et l'utilisation de données en développant ou en adoptant des normes nécessaires pour rendre les données interopérables. Les principes FAIR (un ensemble de principes directeurs pour rendre les données trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables) sont déjà utilisés par plusieurs organisations qui font de la surveillance communautaire des eaux à travers le pays.
- L'ACE peut aider à assurer que les données soient mises en utilisation active en fournissant une analyse pancanadienne des données interopérables en éliminant le cloisonnement entre les collecteurs et les utilisateurs de données.
- L'ACE peut fournir l'infrastructure de données pour la surveillance, l'analyse et le suivi fondés sur les données qui sont nécessaires pour la mise en œuvre d'un modèle de gestion adaptative pour la gestion de l'eau.
- L'ACE peut travailler étroitement avec les trois conseils afin d'assurer un financement plus efficace de la recherche (science naturelle et sociale) qui s'aligne avec des enjeux pressants de gestion de l'eau.

Gestion des eaux transfrontalières

L'autorité fédérale sur les enjeux de l'eau douce transfrontalière est claire, mais elle ne peut pas être exercée en isolation des provinces, des peuples autochtones et de la société civile.

Nous apprécions que la lumière soit faite sur les enjeux des eaux transfrontalières dans l'ébauche du document de travail, surtout étant donné que deux des 13 bassins versants primaires du Nouveau-Brunswick, les rivières Saint-Jean et Sainte-Croix, sont des cours d'eau transfrontaliers.

En reconnaissant le besoin d'une planification intégrée des bassins versants, la Commission mixte internationale (CMI) a fructueusement piloté une Initiative sur les bassins versants qui a identifié les rivières Ste-Croix, Rainy, Rouge et Souris comme zones pilotes pour la mise sur pied de Conseils de bassins versants internationaux. En 2007, la CMI a désigné le Conseil international du bassin de la rivière Ste-Croix comme étant son premier conseil international de bassin et élargi son mandat de sorte à « aider de façon proactive à prévenir et à régler les litiges reliés aux eaux transfrontalières de la rivière Ste-Croix en travaillant avec les intervenants au sein du bassin versant », ainsi que faire rapport à chaque année sur les progrès faits dans le cadre de son mandat.

Nous apprécions également le travail d'ECCC et de son réseau national de surveillance hydrométrique scientifique pour les provinces et les territoires. Les données portant sur l'atmosphère, les océans, la cryosphère, la glace, les eaux souterraines et l'humidité du sol, ainsi que son travail collaboratif avec la province du Nouveau-Brunswick et les groupes de bassins versants de la rivière St-Jean, ont fourni des contributions cruciales aux outils puissants de prévisions météorologiques. La collaboration a été opportune, étant donné les inondations sévères consécutives en 2018 et 2019, ainsi que la « sécheresse subite » de l'été dernier.

Nous appuyons les idées générées dans l'ébauche du document de travail dans la section « opportunités possibles de gestion des eaux douces transfrontalières ». Nous recommandons que la nouvelle Agence canadienne de l'eau développe une initiative pilote dans le bassin versant de la rivière St-Jean qui pourrait servir de mise en route rapide pour son travail, en appuyant des activités qui assurent dorénavant la protection des écosystèmes. Le projet pilote pourrait entreprendre de démontrer des activités sur le terrain qui :

- représentent un appui mieux coordonné à la CMI et/ou la province du NB pour s'assurer qu'elles ont la science, les données et l'information nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités, ainsi que pour anticiper et prévenir les problèmes liés à l'eau douce ;
- produisent un examen à l'échelle régionale des expériences de gestion transfrontalière afin de démontrer comment une entente-cadre transfrontalière ou un mécanisme centré sur le bassin encourage toutes les parties à aborder les problèmes d'eau douce actuels et à prévenir de futurs problèmes, surtout la pollution accrue causée par les nutriments, la perte de forêts et les impacts des changements climatiques ;
- mettent à l'épreuve les stratégies d'engagement modernes centrées sur les organismes environnementaux et de bassins versants, le gouvernement provincial et d'état, et qui appuient le travail et la participation des peuples autochtones du bassin ; et
- planifient de combler toutes lacunes au niveau de la science, de la collecte de données et d'analyse afin que l'on ait l'information nécessaire pour mettre au point un plan pour le bassin versant de la rivière St-Jean.

Prévoir les débits d'eau

Les changements climatiques contribuent fortement aux changements du moment et du volume des débits des bassins, surtout dans le système de la St-Jean qui a été assailli par trois des quatre pires inondations de l'histoire du Nouveau-Brunswick depuis 2008 ; les inondations record de 2018 et 2019 ont coûté près de 80 millions de dollars chaque.

La prévision des débits et des inondations va devenir de plus en plus complexe, avec des risques accrus pour l'infrastructure critique, la vie et la propriété. Quoique l'acte de prédire les

inondations et les décisions subséquentes d'émettre des alertes publiques et des moyens d'intervention relève vraiment de la juridiction provinciale, le gouvernement fédéral peut jouer un rôle critique en augmentant la capacité de la province de faire son travail d'une manière efficace en créant un système d'appui national avec équité de capacités en matière de données, de modélisation et de prévision.

Une approche nationale pour fournir la meilleure information disponible sur les débits peut agir comme une coopérative pancanadienne, accessible aux bureaux de prévision des débits de toutes les provinces et territoires, peu importe leur capacité interne et leurs ressources humaines. De fait, le Canada est l'un des derniers pays du G12 à offrir un tel système national.

Gouvernance

Une gouvernance appropriée et responsable (mécanismes de gouvernance à la fois formels et informels) est fondamentale pour la santé à long terme de nos écosystèmes d'eau douce. Il s'agit vraiment de qui, comment, quoi et de l'imputabilité de la prise de décision en ce qui a trait à l'eau douce.

Une ACE performante doit reconnaître que les leaders des organismes autochtones, locaux et régionaux sont ceux qui en savent le plus à propos de leurs eaux. Leur perspective, leur savoir, leur expérience sont inestimables et doivent être inclus et considérés durant les processus décisionnels.

À l'échelle locale, nationale et internationale, les gouvernements s'éloignent des approches descendantes menées par les gouvernements en faveur d'une approche collaborative et partagée de la gestion et de la gouvernance des bassins versants. L'eau douce bénéficie des changements en matière de gouvernance basés sur l'engagement sérieux auprès des communautés et des parties prenantes affectées, une meilleure participation des premières nations, ainsi que l'amélioration de l'appui humain et financier, et de la capacité à l'échelle du bassin versant. Il est important de reconnaître que l'eau est une voie vers la réconciliation et que la cogouvernance avec les premières nations renforce leurs droits et leur titre.

Une bonne partie de la responsabilité pour l'eau douce au Canada revient aux gouvernements provinciaux et territoriaux ; pourtant, les bassins versants ne respectent pas ces frontières politiques. Tel que noté dans le document de travail, il y a plusieurs modèles de collaboration entre les gouvernements nationaux et d'autres, y compris les gouvernements provinciaux/territoriaux, les peuples autochtones, les organismes non gouvernementaux, les intervenants, le secteur privé et les citoyens. Le Canada a une expérience importante dans l'utilisation d'ententes formelles pour gérer l'eau douce avec d'autres juridictions et il sera impératif dorénavant que celles-ci considèrent les limites des bassins versants, ainsi que les frontières politiques pour assurer une approche uniforme, holistique et à l'échelle du bassin versant vis à vis la gestion de l'eau douce. Étant donné l'immensité de notre eau douce, il sera

essentiel d'avoir un aspect « régional » au modèle de gouvernance. À savoir si cela signifie des plaques tournantes régionales pour l'eau ou d'autres mécanismes, il est crucial de reconnaître les défis uniques et variés reliés à l'eau douce à travers le Canada. Avoir une composante « régionale » serait inestimable pour aider différents niveaux de gouvernement à travailler ensemble – au niveau le plus élémentaire, cette entité serait responsable pour la dissémination des connaissances et de l'information entre toutes les parties prenantes en matière d'eau douce.

Il serait avantageux d'établir certains principes généraux pour le système de gouvernance et cela assurerait qu'une solution choisie soit, de fait, l'option qui conviendra le mieux pour garantir une eau saine maintenant et pour l'avenir.

Participation des citoyens grâce aux données et à la science de l'eau

Le Programme de surveillance de l'eau dans les communautés (PSEC) a augmenté considérablement à travers le pays par le nombre d'organisations qui recueillent des données sur la qualité de l'eau, par la crédibilité des groupes et le montant de données recueillies. Les organismes de la région Atlantique ont fait preuve de leadership en créant des programmes qui génèrent des jeux de données robustes sur la qualité de l'eau et qui répondent aux préoccupations de leurs communautés locales, souvent avec un budget restreint. L'Agence canadienne de l'eau a une opportunité d'appuyer ces réseaux d'organismes PSEC pour aider à combler les insuffisances de données et agir sur le savoir généré.

Afin de d'amplifier encore plus le travail des programmes PSEC, l'ACE peut :

- Créer des opportunités de financement à long terme pour continuer les programmes de surveillance de base de l'eau – avec les changements climatiques, des données à long terme sont nécessaires pour identifier les tendances. L'ACE doit appuyer la collecte de données, mais elle doit aussi fournir un appui pour analyser et mettre les données dans les mains des décideurs afin de concentrer sur l'action à partir des données recueillies.
- Appuyer les plaques tournantes PSEC afin de bâtir les capacités et agir comme point de contact pour l'ACE. À travers le pays, il y a plusieurs organismes environnementaux non gouvernementaux qui coordonnent les réseaux d'organismes PSEC afin de partager le savoir et renforcer les capacités. Au lieu de réinventer la roue, l'ACE peut coordonner avec ces réseaux existants à la fois pour mieux comprendre et en apprendre plus sur l'engagement des citoyens.
- Créer des opportunités de transfert des connaissances entre les groupes PSEC et les juridictions – il n'est pas toujours clair si ou quand les données sont utilisées par les décideurs ; plusieurs organismes recueillent des données sur la qualité de l'eau qu'ils peuvent ensuite utiliser pour informer leurs propres projets de surveillance, mais il n'est

pas clair si aucun niveau de gouvernement inclut les données PSEC dans leur propre processus décisionnel. L'ACE peut créer un système transparent de connaissances là où il est clair quand, comment et qui utilise les données PSEC.

- Appuyer les projets de récupération des données – dans plusieurs cas, les données ont été recueillies soit par les organismes PSEC, les consultants ou les universitaires, mais les données ne sont pas accessibles. Une façon que nous pouvons appuyer l'accès aux données sur la qualité de l'eau pourrait être d'appuyer les jeux de données historiques.
- Créer des normes régionales de collecte et de gestion des données pour PSEC – l'ACE peut profiter des exemples d'où cela se produit déjà et elle peut appuyer et élargir ceux-ci pour incorporer différentes bases de références régionales sur la qualité de l'eau.